

Rosemère, le 12 mars 2014

Madame Louise Pelletier
Greffière
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse 800,
Rue du Square-Victoria, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Opposition à l'installation sous pression des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec

Madame,

Nous habitons Rosemère depuis plus de 30 ans. Notre demeure familiale est située sur la rue Northcote dans un secteur tranquille. La quiétude des résidents de notre quartier a toutefois été ébranlée l'été dernier par les dernières activités d'Hydro-Québec pour l'installation forcée des compteurs électro-polluants. Ma mère et moi souhaitons dénoncer les méthodes peu respectueuses employées par cette compagnie.

L'annonce des compteurs intelligents obligatoires d'Hydro-Québec nous a beaucoup inquiétées l'été dernier comme consommatrices raisonnables, surtout pour la protection de notre santé fragile. Nous avons commencé à avoir beaucoup d'appréhensions vis-à-vis le fonctionnement nocif de ces appareils après avoir fait des recherches du côté médical et consulter des membres de plusieurs regroupements citoyens qui s'opposent à l'installation résidentielle de ce matériel controversé. Ma mère et moi avons envoyé une lettre par courriel pour dire aux députés locaux, à notre mairesse ainsi qu'à Hydro-Québec que nous ne voulions pas remplacer notre compteur d'énergie par le modèle électro-polluants imposé. La lettre leur a été envoyée le 29 juillet 2013 et nous avons bien reçu les accusés de réception de tous. Bien que nous ayons clairement apposé sur notre compteur une note pour refuser son remplacement, nous avons eu la fâcheuse surprise, quelques semaines plus tard, de découvrir qu'un compteur électro-polluant avait été installé en notre absence de la maison, sans notre consentement, et ce, malgré notre désaccord exprimé à Hydro-Québec. C'est un manque d'éthique envers les citoyens que nous ne pouvons pas tolérer.

Il ne se passe pas un jour sans que nous entendions parler dans les nouvelles des fameux compteurs intelligents et des impacts nocifs étudiés par la communauté médicale et les scientifiques à travers le monde. À ce propos, un article fort intéressant de Louis-Gilles Francoeur est paru en 2012 dans le quotidien *Le Devoir* au sujet des mémoires du D^r Carpenter. Cette sommité internationale en matière d'impacts de champs électromagnétiques décrit la réelle nuisance des compteurs-émetteurs de radiofréquences (RF). Ses observations s'ajoutent à d'autres recherches scientifiques qui viennent carrément démolir les arguments du D^r Michel Plante, médecin qu'Hydro-Québec a sans doute payé pour nous faire gober n'importe quelle information afin que la population accepte passivement leur projet. <http://bit.ly/1e7rQ0E>

En tant que clientes, nous sommes offusquées par l'attitude irresponsable et irrespectueuse d'Hydro-Québec envers les citoyens québécois. Cette compagnie met de l'avant un projet d'installation controversé sans aucune considération de son impact sur la santé et sans chercher à dialoguer ouvertement avec le public pour expliquer son fonctionnement et sa légitimité. Le Québec a pourtant la réputation d'être un chef de file en matière de progrès scientifique, médical et énergétique. Pourquoi donc laisser Hydro-Québec agir n'importe comment alors que d'autres provinces et pays ont unanimement refusé l'installation des compteurs électro-polluants?

Nous demandons à la Régie, ma mère et moi, d'obliger Hydro-Québec à stopper ses méthodes de pression auprès des résidents pour l'installation des compteurs électro-polluants tout en retirant son matériel dangereux installé de force. Nous vous demandons aussi de forcer la compagnie à organiser un moratoire public légal et démocratique en présence de Santé Canada et du ministère de la Santé publique et des Services sociaux du Québec. Les préoccupations des gens doivent être entendues et Hydro-Québec a le devoir d'informer ses clients sur l'impact réel des nouveaux compteurs en cherchant d'autres alternatives à commercialiser sans danger pour la santé.

Nous consentons à ce que la Régie de l'Énergie rende public notre témoignage contre Hydro-Québec et le dépose aux dossiers R-3854-2013 ph.2 et R-3863-2013. Nous devons avoir le choix de garder notre compteur électromécanique sans frais punitifs, sans menace, sans intimidation, sans peur de représailles. Le Québec est une société distincte parce qu'elle donne priorité aux droits et libertés de ses citoyens. Donnez-nous ce choix.

Respectueusement,

Véronique et Élisabeth Mompelat
Cliente Hydro-Québec #
379, rue Northcote
Rosemère J7A 1X5